

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision

: 24 Février 2025

Version

: 18.03

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : DELTRON GRS DG JET BLACK

Code du produit : D721/E3.5

Autres moyens d'identification

Non disponible.

PCN Type : Industriel
d'utilisation

UFI : CSF0-U013-600P-FG68

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/
du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Le produit n'est pas destiné, étiqueté ou emballé pour l'usage du consommateur.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PPG Industries (UK) Ltd. Needham Road, Stowmarket, Suffolk, IP14 2AD, UK Tel: +44 (0) 1449 773 338
PPG Industries Italia S.r.l., Via Comasina, 121, 20161 Milano, Italy Tel: +39 02 6404.1

Adresse email de la
personne responsable
pour cette FDS : Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

Contact national

PPG Industries Belgium bvba
Blarenberglaan A21b, B-2800 Mechelen.
Tel: +32 (0)15-409003 Fax: +32 (0)15-409004

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum + 32 70 245 245

Fournisseur

- Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société : +39 02 6404.1 (0800-1700)

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]
Flam. Liq. 3, H226
Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
STOT SE 3, H336
Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.
Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.
Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la rubrique 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :  

Mention d'avertissement : Attention
Mentions de danger : Liquide et vapeurs inflammables.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention : Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention : EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Élimination : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
P280, P210, P273, P304 + P312, P403 + P233, P501
Ingrédients dangereux :  acétate de n-butyle et acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Éléments d'étiquetage supplémentaires : Contient du (de la) néodécanoate de 2,3-époxypropyle. Peut produire une réaction allergique.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants	: Non applicable.
Avertissement tactile de danger	: Non applicable.

2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII	: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. Contient une substance qui peut émettre du formaldéhyde si elle est conservée au-delà de sa durée de conservation et / ou pendant la réticulation si ces températures sont supérieures à 60 ° C / 140 ° F.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

Nom du produit/ composant	Identifiants	% en poids	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
xylène	REACH #: 01-2119488216-32 CE: 215-535-7 CAS: 1330-20-7	≥10 - ≤18	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412	ETA [dermique] = 1700 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 11 mg/l	[1] [2]
acétate de n-butyle	REACH #: 01-2119485493-29 CE: 204-658-1 CAS: 123-86-4 Indice: 607-025-00-1	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	-	[1] [2]
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9 CAS: 108-65-6 Indice: 607-195-00-7	≥5.0 - ≤10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336	-	[1] [2]
3-éthoxypropionate d'éthyle	REACH #: 01-2119463267-34 CE: 212-112-9 CAS: 763-69-9	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 3, H226 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1]
éthylbenzène	REACH #: 01-2119489370-35 CE: 202-849-4	≥1.0 - ≤5.0	Flam. Liq. 2, H225 Acute Tox. 4, H332 STOT RE 2, H373	ETA [inhalation (vapeurs)] = 17.8 mg/l	[1] [2]

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	CAS: 100-41-4 Indice: 601-023-00-4 REACH #: 01-2119455851-35 CE: 918-668-5 CAS: 128601-23-0	≤1.8	(organes de l'audition) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 EUH066	EUH066: C ≥ 20%	[1]
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	REACH #: 01-2119431597-33 CE: 247-979-2 CAS: 26761-45-5	<1.0	Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 Aquatic Chronic 2, H411 Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	-	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette rubrique.

XYLENE: Plusieurs enregistrements REACH couvrent la substance avec les isomères du xylène, l'éthylbenzène (et le toluène). Les autres descriptions REACH sont: 01-2119555267-33 mélange réactionnel d'éthylbenzène, de m-xylène et de p-xylène, 01-2119486136-34 hydrocarbures aromatiques, C8, 01-2119539452-40 mélange réactionnel d'éthylbenzène et de xylène

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel immédiatement à un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

Code : D721/E3.5

Date d'édition/Date de révision

: 24 Février 2025

DELTRON GRS DG JET BLACK

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Contact avec la peau** : Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
- Ingestion** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
somnolence/fatigue
étourdissements/vertiges
évanouissement
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
sécheresse
gerçure
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide et vapeurs inflammables. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Produits de combustion dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone oxydes d'azote Cyanate et Isocyanate. acide cyanhydrique Formaldéhyde.
5.3 Conseils aux pompiers	
Précautions spéciales pour les pompiers	: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie	: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
Pour les secouristes	: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
Petit déversement accidentel	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
Grand déversement accidentel	: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale.

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** :
- Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence.
 - Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 - Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** :
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** :
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- :
- Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
 xylène	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) [Xylène] Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 50 ppm. Valeur limite 8 heures: 221 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 442 mg/m³.
acétate de n-butyle	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) [acétate de butyle] Valeur de courte durée 15 minutes: 712 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 150 ppm. Valeur limite 8 heures: 238 mg/m³. Valeur limite 8 heures: 50 ppm.
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 50 ppm. Valeur limite 8 heures: 275 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 100 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 550 mg/m³.
éthylbenzène	Valeurs Limites (Belgique, 12/2023) Absorbé par la peau. Valeur limite 8 heures: 20 ppm. Valeur limite 8 heures: 87 mg/m³. Valeur de courte durée 15 minutes: 125 ppm. Valeur de courte durée 15 minutes: 551 mg/m³.

Procédures de surveillance recommandées

: Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Exposition	Valeur
 xylène	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique 5 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Local 65.3 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique 65.3 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique 125 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique 212 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local 221 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique 221 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Local 260 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique 260 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local 442 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique 442 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique 300 mg/m³
acétate de n-butyle	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique 300 mg/m³

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique Effets:	11 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Systémique Effets:	2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale	Systémique Effets:	2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Systémique Effets:	3.4 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Court terme - Voie cutanée	Systémique Effets:	6 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique Effets:	7 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Voie cutanée	Systémique Effets:	11 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Systémique Effets:	12 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Systémique Effets: Local	35.7 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	48 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Local	300 mg/m³
	DNEL - Population générale - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique	300 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local	300 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local	600 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique	600 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Local	33 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	33 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique	36 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	275 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	320 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Local	550 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	796 mg/kg bw/jour
3-éthoxypropionate d'éthyle	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Local	102 mg/cm²
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets: Systémique	1.2 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	3.1 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Systémique	8.85 mg/kg bw/jour
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	72.6 mg/m³
éthylbenzène	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Systémique	610 mg/m³
	DMEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets: Local	442 mg/m³
	DMEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Effets: Systémique	884 mg/m³
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie	Effets:	1.6 mg/kg bw/jour

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	orale	Systémique	
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets:	15 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Systémique	
		Effets:	77 mg/m³
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Systémique	
		Effets:	180 mg/kg bw/jour
	DNEL - Opérateurs - Court terme - Inhalation	Systémique	
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets: Local	293 mg/m³
		Effets:	25 mg/kg bw/jour
		Systémique	
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets:	150 mg/m³
		Systémique	
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets:	11 mg/kg
		Systémique	
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets:	11 mg/kg
		Systémique	
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets:	32 mg/m³
		Systémique	
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée	Effets:	2.5 mg/kg bw/jour
		Systémique	
	DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation	Effets:	4 mg/m³
		Systémique	
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée	Effets:	4.2 mg/kg bw/jour
		Systémique	
	DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation	Effets:	5.88 mg/m³
		Systémique	
	DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale	Effets:	2.5 mg/kg bw/jour
		Systémique	

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu - Méthode	Valeur
Xylène	Eau douce	0.327 mg/l
	Eau de mer	0.327 mg/l
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	6.58 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12.46 mg/kg dw
	Sédiment d'eau de mer	12.46 mg/kg dw
	Sol	2.31 mg/kg
acétate de n-butyle	Eau douce	0.18 mg/l
	Eau de mer	0.018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.981 mg/kg
	Sédiment d'eau de mer	0.0981 mg/kg
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	35.6 mg/l
	Sol	0.0903 mg/kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Eau douce	0.635 mg/l
	Eau de mer	0.0635 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3.29 mg/kg
	Sédiment d'eau de mer	0.329 mg/kg
	Sol	0.29 mg/kg
3-éthoxypropionate d'éthyle	Usine de Traitement d'Eaux Usées	100 mg/l
	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	0.0609 mg/l
	Eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0.00609 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.419 mg/kg
	Sédiment d'eau de mer	0.0419 mg/kg
	Sol	0.048 mg/kg
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs	50 mg/l

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle		
éthylbenzène	d'Évaluation	
	Eau douce - Facteurs d'Évaluation	0.1 mg/l
	Eau de mer - Facteurs d'Évaluation	0.01 mg/l
	Usine de Traitement d'Eaux Usées - Facteurs d'Évaluation	9.6 mg/l
	Sédiment d'eau douce - Partage à l'Équilibre	13.7 mg/kg dw
	Sédiment d'eau de mer - Partage à l'Équilibre	1.37 mg/kg dw
	Sol - Partage à l'Équilibre	2.68 mg/kg dw
	Empoisonnement Secondaire	20 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Lunettes anti-éclaboussures. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants : caoutchouc butyle

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Autre protection cutanée	Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
Protection respiratoire	: Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre : filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect									
État physique	: Liquide.								
Couleur	: Noir.								
Odeur	: Caractéristique.								
Point de fusion/point de congélation	: Indéterminé.								
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: >37.78°C								
Inflammabilité	: Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.								
Limites inférieure et supérieure d'explosion	: Non disponible.								
Point d'éclair	: Vase clos: 23°C								
Température d'auto-inflammabilité	:								
<table><tr><th>Nom des composants</th><th>°C</th><th>°F</th><th>Méthode</th></tr><tr><td>Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène</td><td>280 à 470</td><td>536 à 878</td><td></td></tr></table>		Nom des composants	°C	°F	Méthode	Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	280 à 470	536 à 878	
Nom des composants	°C	°F	Méthode						
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	280 à 470	536 à 878							
Température de décomposition	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Section 7).								
pH	: Non applicable.								
Viscosité	:  Dynamique (température ambiante): Non disponible. Cinématique (température ambiante): >400 mm²/s Cinématique (40°C): >21 mm²/s								
Viscosité	: 40 - <60 s (ISO 6mm)								
Solubilité	:								
<table><tr><th>Support</th><th>Résultat</th></tr><tr><td>l'eau froide</td><td>Non soluble</td></tr></table>		Support	Résultat	l'eau froide	Non soluble				
Support	Résultat								
l'eau froide	Non soluble								

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Résultat	Dosage / Exposition
☑ xylène	Rat - Voie orale - DL50	4.3 g/kg
acétate de n-butyle	Lapin - Voie cutanée - DL50	1.7 g/kg
	Lapin - Voie cutanée - DL50	>17600 mg/kg
	Rat - Voie orale - DL50	10.768 g/kg
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs	2000 ppm [4 heures]
	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs	>21.1 mg/l [4 heures]
	Lapin - Voie cutanée - DL50	>5 g/kg
3-éthoxypropionate d'éthyle	Rat - Voie orale - DL50	6190 mg/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs	30 mg/l [4 heures]
	Lapin - Voie cutanée - DL50	>5 g/kg
	Rat - Voie orale - DL50	3200 mg/kg
éthylbenzène	Effets toxiques: Comportemental - Ataxie	
	Rat - Voie orale - DL50	3.5 g/kg
	Lapin - Voie cutanée - DL50	17.8 g/kg
	Rat - Inhalation - CL50 Vapeurs	17.8 mg/l [4 heures]
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	Rat - Voie orale - DL50	8400 mg/kg
	Effets toxiques: Comportemental - Somnolence (activité déprimée générale) Comportemental - Tremblement Poumon, thorax ou respiration - Autres changements	
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Lapin - Mâle, Femelle - Voie cutanée - DL50	>2000 mg/kg
	Rat - Voie orale - DL50	9.6 g/kg
	Rat - Voie cutanée - DL50	3800 mg/kg

Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
☑ Voie cutanée	9426.49 mg/kg
Inhalation (vapeurs)	54.94 mg/l

Conclusion/Résumé : ☑ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Résultat
☑ xylène	Lapin - Peau - Irritant moyen Quantité/concentration appliquée: 500 mg Durée du traitement/de l'exposition: 24 heures

Conclusion/Résumé

Peau : ☑ Provoque une irritation de la peau.

Yeux : ☑ Provoque une sévère irritation des yeux.

Respiratoire : ☑ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Conclusion/Résumé

Peau : ☑ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : ☑ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

☑ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

☑ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

☑ après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
☑ xylène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
acétate de n-butyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Catégorie 3	-	Effets narcotiques
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	Catégorie 3	-	Irritation des voies respiratoires
-	Catégorie 3	-	Effets narcotiques

Conclusion/Résumé :
☑ Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
☑ éthylbenzène	Catégorie 2	-	organes de l'audition

Conclusion/Résumé :
☑ D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

Nom du produit/composant	Résultat
☑ xylène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
éthylbenzène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1

Conclusion/Résumé :
☑ D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Ingestion	: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).
Contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Dégraisse la peau.
Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine somnolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur sécheresse gerçure
Contact avec les yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmolement rougeur

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<u>Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée</u>	
<u>Exposition de courte durée</u>	
Effets potentiels immédiats	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets potentiels différés	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<u>Exposition prolongée</u>	
Effets potentiels immédiats	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets potentiels différés	: Aucun effet important ou danger critique connu.
<u>Effets chroniques potentiels pour la santé</u>	
Généralités	: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Autres informations	: Un contact prolongé ou répété peut éventuellement sécher la peau et provoquer une irritation. L'exposition répétée à des concentrations élevées de vapeurs peut provoquer une irritation du système respiratoire et des lésions permanentes au cerveau et au système nerveux. L'inhalation de vapeurs ou d'aérosols à des concentrations supérieures aux limites d'exposition préconisées provoque des maux de tête, des états de somnolence, des nausées et peut aboutir à une perte de connaissance ou à la mort. Contient une substance qui peut émettre du formaldéhyde si elle est conservée au-delà de sa durée de conservation et / ou pendant la réticulation si ces températures sont supérieures à 60 ° C / 140 ° F. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

N'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir Rubriques 2 et 3 pour plus de détails.

12.1 Toxicité

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage / Exposition
acétate de n-butyle	Aiguë - CL50	Poisson	18 mg/l [96 heures]
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Aiguë - CL50 - Eau douce	Poisson - Truite - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	134 mg/l [96 heures]
3-éthoxypropionate d'éthyle	Aiguë - CL50	Poisson	60.9 mg/l [96 heures]
éthylbenzène	Aiguë - CE50 - Eau douce	Daphnie	1.8 mg/l [48 heures]
	Chronique - NOEC - Eau douce	Daphnie - <i>Ceriodaphnia dubia</i>	1 mg/l
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	CL50	Poisson	9.2 mg/l [96 heures]

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

néodécanoate de 2,3-époxypropyle	Aiguë - CL50	Poisson - <i>Oncorhynchus mykiss</i>	9.6 mg/l [96 heures]
	Aiguë - CE50	Daphnie - <i>Daphnia magna</i>	4.8 mg/l [48 heures]
	Aiguë - CE50	Algues	3.5 mg/l [96 heures]

Conclusion/Résumé : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Dosage / Inoculum
acétate de n-butyle	TEPA and OECD 301D	83% [28 jours] - Facilement	
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	83% [28 jours] - Facilement	
éthylbenzène	-	79% [10 jours] - Facilement	
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	-	78% [28 jours]	

Nom du produit/composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
xylène	-	-	Facilement
acétate de n-butyle	-	-	Facilement
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	-	Facilement
3-éthoxypropionate d'éthyle	-	-	Facilement
éthylbenzène	-	-	Facilement
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	-	-	Facilement
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	-	-	Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogKoe	FBC	Potentiel
xylène	3.12	7.4 à 18.5	Faible
acétate de n-butyle	2.3	-	Faible
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	1.2	-	Faible
3-éthoxypropionate d'éthyle	1.47	-	Faible
éthylbenzène	3.6	79.43	Faible
Hydrocarbures, C9, substances aromatiques < 0.1% cumène	3.7 à 4.5	10 à 2500	Élevée
néodécanoate de 2,3-époxypropyle	4.4	-	Élevée

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Nom du produit/composant	logKoc	Koc
acétate de n-butyle	1.52	33.2139
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.36	2.31363
3-éthoxypropionate d'éthyle	1.44	27.5573
éthylbenzène	2.23	170.406

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette rubrique contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la rubrique 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux :

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Ne pas couper, souder ou broyer les récipients usagés si l'intérieur n'a pas été soigneusement nettoyé. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PEINTURES	PEINTURES	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Oui.	No.	No.
Substances polluantes de l'environnement marin	Non applicable.	Non applicable.	Not applicable.	Not applicable.

Informations complémentaires

ADR/RID	: Ce liquide à viscosité de classe 3 n'est pas sujet aux réglementations dans les contenants inférieurs à 450 l, de par la réglementation 2.2.3.1.5.1.
Code tunnel	: (D/E)
ADN	: Le produit est uniquement réglementé comme substance dangereuse pour l'environnement en cas de transport par navire-citerne. Ce liquide à viscosité de classe 3 n'est pas sujet aux réglementations dans les contenants inférieurs à 450 l, de par la réglementation 2.2.3.1.5.1.
IMDG	: This class 3 viscous liquid is not subject to regulation in packagings up to 450 L according to 2.3.2.5.
IATA	: Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation Annexe XIV Aucun des composants n'est répertorié. Substances extrêmement préoccupantes Aucun des composants n'est répertorié. Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux
---	---

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Nom du produit/composant	Entrée n° (REACH)
DELTRON GRS DG JET BLACK	3

Étiquetage : Non applicable.

Précurseurs d'explosifs : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UE 2024/590)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Critères de danger

Catégorie
5c

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
DNEL = Dose dérivée sans effet
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
PNEC = concentration prédite sans effet
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
IATA = Association international du transport aérien

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412	D'après les données d'essai Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H225 H226 H304 H312 H315 H317 H319 H332 H335 H336	Liquide et vapeurs très inflammables. Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	---

Code	: D721/E3.5	Date d'édition/Date de révision	: 24 Février 2025
DELTRON GRS DG JET BLACK			

RUBRIQUE 16: Autres informations

H341 H373 H411 H412 EUH066	Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--	---

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4 Aquatic Chronic 2 Aquatic Chronic 3 Asp. Tox. 1 Eye Irrit. 2 Flam. Liq. 2 Flam. Liq. 3 Muta. 2 Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1 STOT RE 2 STOT SE 3	TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3 MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES - Catégorie 2 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE - Catégorie 3
---	---

Historique

Date d'édition/ Date de révision	: 24 Février 2025
Date de la précédente édition	: 28 Juin 2024
Élaborée par	: EHS
Version	: 18.03

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.